

Le 18 janvier 2016 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Jérémy ARAQUE par Pascal POISSON,

Absent excusé: Jacky PINGRET

Absents non excusés: Morgane DOR, Brigitte LAGRUE, Hélène D'ARAQUY, Céline PECHART

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Romain GIRARDIN a été nommée secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 10 décembre 2015 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- 19/01/2016 - 20h30 Remise chèques subventions devantures commerciales
- 20/01/2016 - 18h Commission jumelage
- 23/01/2016 - 10h30 Saint Vincent à Bergères Sous Montmirail
- 29/01/2016 - 18h30 Voeux
- 1er/02/2016 - Conseil Communautaire
- 6/02/2016 - 10h au Centre La Rochefoucauld AG FNATH
- 28/02/2016 - Repas des anciens - Suite à consultation - choix de l'Etoile.
- Remerciements - animations de Noël
- Situation J.M HORNECK
- Enquête M.DAUTEUIL pour Béguinage
- Attribution de 5 600 € par 30 millions d'amis pour la stérilisation des Chats
- A partir du 1er/02 Réunions d'accompagnement à l'arrêt du tabac au Pôle Santé (1er et 3ème lundi de chaque mois)

DELIBERATIONS

2016-9556 - Extension de la ZI de Mondant - Travaux d'électricité, d'éclairage public et téléphonie, demande d'aide financière.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public et d'électricité pour l'extension de la zone industrielle de Mondant dont le coût total est estimé à 82 279,92 € HT.

Le Conseil Municipal, après examen du projet approuve le projet présenté et décide de sa réalisation en 2016, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y référant, donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir toutes les aides pour le financement.

Adopté à l'unanimité

2016 - 9557 Aménagement de trottoirs rue du Faubourg de Condé - demande d'aide financière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement de trottoirs rue du Faubourg de Condé dont le coût total est estimé à 120 925 € HT.

Le Conseil Municipal, après examen du projet approuve le projet présenté et décide de sa réalisation en 2016, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y référant, donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir toutes les aides pour le financement.

Adopté à l'unanimité

2016 - 9558 Aménagement du cabinet dentaire à la maison médicale - demande d'aide financière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement du cabinet dentaire à la maison médicale pour l'installation prochaine d'un chirurgien dentiste dont le coût est estimé à 104 560,09 € HT.

Le Conseil Municipal, après examen du projet approuve le projet présenté et décide de sa réalisation en 2016, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y référant, donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir toutes les aides pour le financement.

Adopté à l'unanimité

2016 - 9559 MAPA 17/2015/TR Aménagement du cabinet dentaire à la maison médicale -

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement du cabinet dentaire à la maison médicale. 2 entreprises ont déposé une offre, CARI et GSM.

Après analyse il a été proposé de choisir l'entreprise CARI.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer le MAPA 17/2015/TR à l'entreprise CARI pour 104 560,09 € HT.

Adopté à l'unanimité

2016 - 9560 Fixation des taux d'avancement de grade

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de délibérer sur les taux de promotion d'avancement de grade pour permettre à certains agents communaux de bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de fixer les taux d'avancement de grade comme suit:

Cadre d'emplois	Grades	Taux (en %)
Adjoint technique	Adjoint technique 1ère classe	20% arrondi à l'entier supérieur
	Adjoint technique principal de 2ème classe	50 % arrondi à l'entier supérieur

Adopté à l'unanimité

2016-9561 Renouvellement de la convention fourrière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le renouvellement de la convention fourrière avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) pour l'année 2016. Le cout de la prestation est de 0,35 € par habitant. De plus, un forfait de 170 € est demandé à chaque propriétaire d'animal retrouvé par les services municipaux et conduit en fourrière pour compenser les frais engagés par la Ville.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.M.A.A conclue pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

2016-9562 Utilisation des dépenses imprévues

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal, l'utilisation des dépenses imprévues inscrites au budget 2014 selon la répartition indiquée ci-dessous:

Crédits "dépenses imprévues" disponibles avant virement	
Section de fonctionnement - Ch 022	115 000
Virement des crédits "dépenses imprévues vers les articles suivants	
Article	Montant
Article 73925 Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales	2 090

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver l'utilisation faite par certificat des crédits inscrits en dépenses imprévues au budget primitif de l'exercice 2015, en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

2016-9563 Cession de la parcelle communale BD 443

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie de la parcelle communale BD 443 à Cette parcelle fait en effet partie intégrante du jardin du propriétaire voisin, Monsieur Christian BESSAQUE et il est nécessaire de régulariser la situation afin de ne pas le bloquer dans son projet de vente.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise la cession d'une partie de la parcelle BD 443, de 70 m² au prix de 700€. Les frais de notaires restant à la charge de l'acquéreur et les frais de division à la charge de la mairie.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h45*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail

